

LE PREFET,

Orléans, le – 4 MARS 2014

AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
Interconnexion d'alimentation en eau potable entre le forage de
Quincy (18) et le réservoir de Mehun-sur-Yèvre (18)

I - Contexte et présentation du projet

Afin de garantir aux habitants de la commune de Mehun-sur-Yèvre la distribution d'une eau potable dont la qualité est conforme à la réglementation, le Syndicat mixte de travaux pour l'amélioration de la qualité des eaux des distributions publiques pour la Champagne berrichonne – rive gauche du Cher (SMAERC) prévoit de substituer aux captages qui sont actuellement exploités un nouveau forage, situé au lieu-dit « *La Geneste* », sur la commune voisine de Quincy. Le raccordement de ce forage au réservoir de Mehun-sur-Yèvre nécessite la mise en place d'une canalisation de 10 kilomètres, qui franchit notamment le Cher, l'autoroute 71, et la voie ferrée qui relie Vierzon à Bourges.

Le présent avis est rendu sur la base de l'étude d'impact de l'interconnexion, réputée complète et définitive.

L'avis de l'autorité environnementale porte à ce stade sur la qualité de l'étude d'impact et la prise en compte de l'environnement par le projet. Il ne préjuge en rien de l'opportunité du projet.

II - Principaux enjeux identifiés par l'autorité environnementale

Le tableau joint en annexe liste l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et leur importance vis-à-vis de celui-ci. Il en permet une hiérarchisation. Seuls les enjeux forts à très forts font l'objet d'un développement dans la suite de l'avis.

De par la nature du projet, les enjeux environnementaux les plus forts sont liés à :

- la santé humaine et en particulier à la qualité de l'eau potable distribuée ;
- la préservation des milieux naturels, de la faune et de la flore.

III - Qualité de l'étude d'impact

Description du projet

De manière adaptée, la description du projet évoque aussi bien l'objet de l'opération prévue que ses caractéristiques. Ce second volet s'avère cependant assez technique, et certains aspects évoqués peuvent être difficiles d'accès pour le lecteur non spécialiste. Afin d'en faciliter

l'appréhension, il pourrait être envisagé de définir en quelques mots les techniques de « forage dirigé » et de « fonçage dirigé », ainsi que le principe du « refoulement ».

Dans la même logique, il serait également souhaitable :

- de rappeler les caractéristiques des différents matériaux utilisés pour les conduites, de confirmer leur compatibilité avec un usage de transport d'eau potable, et d'expliquer pourquoi chaque type de conduite a été privilégié sur une partie spécifique du tracé ;
- d'exposer de manière claire et accessible les principes de dimensionnement des conduites (diamètres) sur les différents tronçons de l'ouvrage ;
- d'aborder la question de la durée de vie de l'ouvrage ;
- d'indiquer les éventuelles modalités de traitement de l'eau transportée ;
- de décrire les ouvrages associés à la canalisation (ventouses, vannes, regards...).

Description de l'état initial

L'étude d'impact caractérise l'état initial de la zone susceptible d'être affectée par le projet avec un niveau de détail adapté aux sensibilités propres à chaque thématique environnementale. Cette description s'appuie sur des illustrations nombreuses et pertinentes qui sont propices à la compréhension. Les principaux enjeux pour le projet sont correctement mis en avant dans la synthèse qui conclut cette partie.

Milieux naturels, faune et flore

L'étude d'impact note à juste titre que l'ouvrage d'interconnexion traverse la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) « *Pelouses sablo-calcaires de Quincy* ».

Sur la base d'une campagne d'inventaires réalisée en 2013, et dont les résultats détaillés sont présentés en annexe, l'étude d'impact recense les habitats présents dans un fuseau de 50 mètres de part et d'autre du tracé retenu, et liste les espèces remarquables identifiées dans ce secteur. Cette analyse, d'une précision appréciable, est notamment restituée sous la forme d'un ensemble de cartes de grande qualité.

Qualité de l'eau potable

L'étude d'impact aborde la question de l'alimentation en eau potable en listant et en cartographiant les puits et forages situés à proximité du tracé de l'interconnexion. Il conviendrait également qu'elle apporte des informations précises sur la qualité de l'eau issue des captages actuellement utilisés et son évolution passée. Ces éléments ont vocation à être mis à profit dans l'analyse des effets du projet sur l'environnement.

Description des effets principaux que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement et des mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs importants et, si possible, y remédier

D'une manière générale, l'étude d'impact identifie correctement les impacts potentiels du projet d'interconnexion. Elle y répond par des mesures pertinentes et décrites avec un niveau de détail satisfaisant.

Milieux naturels, faune et flore

L'étude d'impact analyse précisément la manière dont les travaux d'installation des canalisations peuvent, directement ou indirectement, affecter les habitats et les espèces pour lesquels un enjeu a été relevé. Afin de faciliter l'appréhension par le lecteur des mesures prévues pour éviter et réduire ces incidences prévisibles, il pourrait être envisagé de les localiser sur un plan.

Bien que le projet soit distant de plus de 3 kilomètres du site Natura 2000 le plus proche, et ne soit pas de nature à avoir un effet significatif sur son état de conservation, il conviendrait que l'étude d'impact conclue formellement sur cet aspect.

Qualité de l'eau potable

Il importerait que l'étude d'impact qualifie précisément l'effet du projet sur la qualité de l'eau potable distribuée aux habitants de Mehun-sur-Yèvre. En particulier, il serait opportun :

- de comparer la qualité de l'eau prélevée en situation actuelle et la qualité de l'eau qui sera issue du forage de « *La Geneste* » ;
- d'estimer l'évolution du temps de séjour de l'eau dans le réseau suite à la mise en œuvre du projet et, si une augmentation de cette durée devait être constatée, d'analyser ses implications en indiquant les réponses techniques apportées ainsi que les raisons de leur choix.

En outre, il serait judicieux que l'étude d'impact caractérise le risque de contamination de l'eau, accidentelle ou chronique, par des polluants extérieurs au cours de son transport dans l'ouvrage, et détaille les mesures prévues pour prévenir ce risque.

IV - Analyse de la prise en compte de l'environnement par le projet

L'étude d'impact précise qu'aucune variante de tracé n'a été étudiée, mais que la solution retenue a été élaborée dans une logique de minimisation des incidences. Elle explique ainsi que le tracé choisi limite au maximum la longueur de canalisations à installer, tout en privilégiant l'implantation le long de cheminements existants. Associée au recours à des forages dirigés pour le franchissement des cours d'eau, cette solution est à juste titre présentée comme propice à la préservation du milieu naturel.

L'argumentation gagnerait toutefois en efficacité si elle était accompagnée d'une explication des raisons pour lesquelles il n'était pas envisageable que le tracé suive la route départementale 20 entre les bourgs de Quincy et Mehun-sur-Yèvre. Il serait également pertinent que cette partie soit illustrée par une carte qui souligne les sections où le tracé longe des routes ou des chemins.

Nonobstant cette remarque, les mesures prévues pour éviter et réduire les incidences potentielles du projet témoignent d'une volonté notable de prise en compte des enjeux environnementaux identifiés. En particulier, l'autorité environnementale note l'engagement du porteur de projet à ne pas réaliser les travaux pendant la période de reproduction de l'avifaune, et souligne les mesures qui seront mises en œuvre pour minimiser le risque de mortalité des espèces terrestres par chute dans la tranchée, ainsi que pour limiter les impacts sur la lande sèche et la phragmitaie du Bois de Galembert.

V - Résumé non technique

Clair et bien illustré, le résumé non technique permet au lecteur d'appréhender rapidement les tenants et aboutissants du projet.

VI - Conclusion

L'interconnexion d'alimentation en eau potable a fait l'objet d'une étude d'impact de qualité globalement satisfaisante, dont la précision est proportionnée à la sensibilité de l'environnement local et qui dénote une bonne prise en compte des enjeux liés à la biodiversité.

L'étude d'impact pourrait être encore améliorée par une caractérisation plus fine des bénéfices attendus à l'issue du projet en matière de qualité de l'eau distribuée. La description du projet et les explications données sur le choix du tracé mériteraient également d'être approfondies.

L'autorité environnementale recommande que ces éléments fassent l'objet d'une note complémentaire jointe au dossier d'enquête publique « *en réponse à l'avis de l'autorité environnementale* ».



Pierre-Etienne BISCH

Annexe : Identification des enjeux environnementaux

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale en fonction de leur importance vis-à-vis du projet :

	Enjeu* pour le territoire	Enjeu ** vis-à-vis du projet	Commentaire et/ou bilan
Faune, flore (en particulier les espèces remarquables dont les espèces protégées)	L	++	<i>Voir corps de l'avis.</i>
Milieux naturels dont les milieux d'intérêts communautaires (Natura 2000), les zones humides	L	++	
Connectivité biologique (trame verte et bleue)	E	+	L'étude d'impact note qu'aucun réservoir de biodiversité ou corridor écologique n'a été identifié à proximité du projet par le schéma de cohérence territoriale de l'agglomération berruyère. Il aurait pu être utile de mobiliser d'autres sources, d'autant que la commune de Quincy n'est pas incluse dans le périmètre de ce SCoT. Pour autant, au vu des mesures prises, le projet ne semble pas susceptible d'avoir une incidence négative notable sur le réseau de continuités écologiques.
Eaux superficielles et souterraines : quantité et qualité Prélèvements en Zone de répartition des eaux (ZRE)	E	+	La vulnérabilité des nappes phréatiques est correctement étudiée. Précautions adaptées pour limiter les risques de pollution pendant les travaux. Le franchissement des cours d'eau par forage dirigé permet de minimiser l'impact de l'opération.
Captage d'eau potable (dont captages prioritaires)	E	+++	<i>Voir corps de l'avis.</i>
Énergies (consommation énergétiques, utilisation des énergies renouvelables)	ABS		<i>Cet aspect ne fait pas l'objet d'une analyse spécifique dans l'étude d'impact. Cette omission ne semble pas préjudiciable au vu de la nature du projet considéré.</i>
Lutte contre le changement climatique (émission de gaz à effet de serre) voire adaptation au dit changement	ABS		<i>Cet aspect ne fait pas l'objet d'une analyse spécifique dans l'étude d'impact. Cette omission ne semble pas préjudiciable au vu de la nature du projet considéré.</i>
Sols (pollutions)	ABS		<i>Cet aspect ne fait pas l'objet d'une analyse spécifique dans l'étude d'impact. Le projet impliquant la réalisation de terrassements, il aurait a minima pu être utile de confirmer l'absence de site ou sol pollué recensé dans les bases de données nationales (BASIAS et BASOL).</i>
Air (pollutions)	E	0	L'étude d'impact qualifie rapidement la qualité de l'air dans la zone concernée par le projet. Cette approche est proportionnée à l'enjeu que représente cette thématique pour le projet.
Risques naturels (inondations, mouvements de terrains ...)	L	+	L'étude d'impact s'appuie sur une étude géotechnique réalisée en 2012. Elle caractérise l'exposition des communes de Quincy et Mehun-sur-Yèvre aux différents risques naturels et note que le projet est principalement concerné par le risque d'inondation par débordement et remontée de nappe et par le risque lié au phénomène de retrait et gonflement des argiles. Elle note que le plan de prévision du risque d'inondation permet le projet et précise judicieusement que les installations de chantier et les zones de stockage des matériaux seront implantées à l'extérieur de la zone inondable.

* Étendue du territoire impacté

E : ensemble du territoire
L : localement
NC : non concerné
ABS : absence d'informations

** Hiérarchisation des enjeux

+++ : très fort
++ : fort
+ : présent mais faible
0 : pas concerné

	Enjeu* pour le territoire	Enjeu ** vis-à-vis du projet	Commentaire et/ou bilan
Risques technologiques	L	+	L'étude d'impact indique que le projet est concerné par plusieurs réseaux, dont des canalisations de gaz et que les concessionnaires ont été contactés.
Déchets (gestions à proximité, centres de traitements)	L	+	Les modalités de gestion des déchets sont décrites avec une précision satisfaisante.
Consommation des espaces naturels et agricoles	L	+	30 % du linéaire suit des routes et chemins existants, le reste intéresse principalement des espaces agricoles. Au vu de la nature du projet, l'impact reste limité.
Patrimoine architectural, historique	L	0	L'étude d'impact note que le tracé de l'interconnexion n'intersecte aucun périmètre de protection de monument historique.
Paysages	L	0	La thématique paysage est abordée de manière très sommaire dans l'étude d'impact. Cette approche paraît toutefois acceptable au vu de la faible incidence prévisible du projet sur cet aspect.
Odeurs	ABS		<i>Cet aspect ne fait pas l'objet d'une analyse spécifique dans l'étude d'impact. Cette omission ne semble pas préjudiciable au vu de la nature du projet considéré.</i>
Émissions lumineuses	ABS		<i>Cet aspect ne fait pas l'objet d'une analyse spécifique dans l'étude d'impact. Cette omission ne semble pas préjudiciable au vu de la nature du projet considéré.</i>
Trafic routier	ABS		<i>Cet aspect ne fait pas l'objet d'une analyse spécifique dans l'étude d'impact. Cette omission ne semble pas préjudiciable au vu de la nature du projet considéré.</i>
Déplacements (accessibilité, transports en commun, modes doux)	L	+	L'étude d'impact annonce que quelques cheminements pourront être coupés pendant les travaux, mais qu'ils seront rétablis par la suite. Il serait utile de les cartographier et d'estimer la durée maximale de leur interruption. Au vu des techniques employées pour leur franchissement, aucun impact n'est à attendre sur la circulation sur l'A71 et la voie ferrée.
Sécurité et salubrité publique	ABS		<i>Cet aspect ne fait pas l'objet d'une analyse spécifique dans l'étude d'impact. Cette omission ne semble pas préjudiciable au vu de la nature du projet considéré.</i>
Santé	E	+++	<i>En lien avec l'alimentation en eau potable. Voir corps de l'avis.</i>
Bruit	L	+	L'impact potentiel du chantier sur les riverains est correctement relevé. Quelques informations supplémentaires sur le déroulement prévisionnel du chantier permettraient de mieux cerner ces incidences (durée approximative des travaux dans chaque secteur, notamment).
Autres à préciser (archéologie, servitudes radioélectriques, lignes, aires géographiques protégées...)	L	+	L'étude d'impact précise qu'aucun site archéologique n'est recensé dans la zone concernée par le projet et rappelle la réglementation applicable en cas de découverte de vestige au cours du chantier.

* Étendue du territoire Impacté

E : ensemble du territoire
L : localement
NC : non concerné
ABS : absence d'informations

** Hiérarchisation des enjeux

+++ : très fort
++ : fort
+ : présent mais faible
0 : pas concerné